

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 22 Novembre 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOUE Paule, TETRAULT Maryse

EXCUSÉE : SOULARD Anne-Lise

Secrétaire de séance : Maryline DASSOT

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 28 Novembre 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryline DASSOT,

- approuvé le compte rendu de la réunion du 24 Octobre 2019,

1. Présentation de l'analyse financière et fiscale prospective de la commune par Monsieur Sylvain POULARD, Trésorier

Monsieur Poulard, Chef de Centre des Finances Publiques de Sainte Hermine, a présenté aux conseillers municipaux l'analyse financière prospective 2019-2023 de la collectivité ; cette analyse ayant pour objectif de mettre en perspective les capacités financières de la commune face à la réalisation de la construction du groupe scolaire et accueil périscolaire ainsi que l'extension et mise aux normes des vestiaires du stade.

2. Aménagement de la traversée de Féole :

➤ Proposition de Convention d'étude à passer avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée portant sur la recomposition urbaine d'un ilot en cœur de bourg

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de passer une convention de veille foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot de Féole, avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral,
- accepte le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- donne l'autorisation au Maire pour signer cette convention,
- décide l'inscription des dépenses correspondantes par décision modificative à l'article 2031 – opération 057 « Aménagement Féole ».

➤ Proposition de Convention de maîtrise d'œuvre à passer avec l'Agence de Service aux Collectivités locales de Vendée portant sur l'étude d'avant-projet de l'aménagement de la RD 137 dans la traversée de Féole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la RD137 dans la traversée de Féole à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée,
- approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 3 500 € HT,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention,
- décide l'inscription des dépenses correspondantes par décision modificative à l'article 2031 – opération 057 « Aménagement Féole ».

3. Construction du groupe scolaire et accueil périscolaire :

➤ Prolongation et actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la prolongation de l'Autorisation de Programme sur 2020 pour pouvoir continuer à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
AP 18-1	2 335 888.00	38 905.00	2 374 793.00	551 649.64	1 799 127.36	24 016.00	

4. Budget annexe Lotissement le Vallon de la Charbonnière

➤ Versement d'une avance du budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement d'une avance de 95 313.75 € du budget principal vers le budget annexe Lotissement « le Vallon de la Charbonnière », les crédits ayant été inscrits sur chaque budget primitif 2019.

5. Programme annuel de rénovation de l'éclairage public :

➤ Convention à passer avec le SYDEV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la passation d'une convention unique de rénovation de l'éclairage public prévoyant un montant maximum de participation de la Commune de 1 000 € pour l'année 2020.

6. PLUi du Pays de Sainte Hermine

➤ PADD à débattre

Cette question est reportée au Conseil Municipal de Décembre, le nouveau document du PADD n'ayant pas été transmis aux communes.

7. Entretien des espaces naturels sensibles départementaux situés sur la commune :

➤ Validation du programme d'entretien pour 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le nouveau programme d'entretien des espaces naturels sensibles départementaux situés sur la commune de la Réorthe, à compter du 1^{er} Janvier 2020.

8. Présentation et vote d'une Décision modificative n° 4 au Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n° 4 au Budget Principal tels qu'exposés ci-dessous :

Dépenses d'Investissement :

- article 2132 – Immeubles de rapport	- 21 510.00
- article 2031 – Opération 057 – Etudes Aménagement Féole	+ 21 510.00

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, l'indemnité de sinistre acceptée et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 30 Novembre 2019

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

